Aux Associations Régionales

Information de la Direction Développement du football

Nr. 32/2022

Muri, 28 juin 2022

Licence enfants

Mesdames et Messieurs

A partir de la saison 2022/23, une licence sera obligatoire pour toutes les catégories (adaptation des statuts de mai 2021 par l'Assemblée des délégués de l'ASF). Cela signifie que les enfants des catégories G et F seront désormais également soumis à l'obligation de licence. Il n'y a pas de frais d'adhésion pour les deux catégories mentionnées. Les frais d'inscription ne sont dus qu'en cas de passage à la catégorie E (facturation automatique).

Les enfants qui ont déjà été enregistrés avant le 1er juillet 2022 au moyen de clubcorner.ch doivent malheureusement, en raison des directives de la FIFA, être à nouveau enregistrés "officiellement" au moyen d'une procédure d'inscription simplifiée avant le passage à la catégorie E. Cela concerne les enfants nés en 2013 et plus jeunes.

Les clubs pourront saisir les demandes de licence pour les enfants dans Clubcorner à partir du 1er juillet 2022 et il leur sera demandé de licencier tous les enfants actifs dans le club jusqu'au 31 décembre 2022.

L'ASF informera tous les clubs par écrit avant le 30 juin 2022. Les Associations régionales sont priées d'inclure cette information dans leurs communications officielles à partir du 1er juillet 2022.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Raphael Kern (kern.raphael@football.ch).

Meilleures salutations
Association Suisse de Football

Patrick Bruggmann
Directeur

Raphael Kern
Chef du ressort football de base

Copie à:

- Comité Central ASF
- Direction ASF
- SFL
- Première Ligue
- Présidents des AR
- Direction Football féminin
- Ligue Amateur
- Personnel DDF